

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
 Séance du 2 décembre 2025 - Délibération n° 2025/12/01A

**Objet : RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°BC2025/12/01 DU 2 DÉCEMBRE 2025 POUR CAUSE D'ERREUR MATÉRIELLE - CONSTRUCTION D'UN TIERS-LIEU DE SANTE MEDICO-SOCIAL A AHUN – ESTIMATION PHASE PRO-DCE ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 novembre 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD

**Étaient excusés :** Jean-Yves GRENOUILLET – Pierre-Marie NOURRISSEAU – Thierry GAILLARD

Scrutin ordinaire

		Votants			
En exercice	Présents				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	5			5	
5	0	0	0	0	0

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibérations du 02/09/2025 et du 14/10/2025, a adopté l'enveloppe financière d'opération ainsi que l'Avant-Projet Définitif et le plan de financement du projet de construction d'un tiers-lieu de santé médico-social à Ahun. Il informe que, depuis la dernière séance du Conseil, la consultation d'entreprises a été lancée et des mises à jour sont à apporter dans les dépenses et financements prévisionnels.

M. le Président indique que le plan de financement doit en effet être établi au plus juste et les délibérations très précises pour solliciter les financements publics et rendre les dossiers complets. Cela nécessite ainsi de soumettre plusieurs versions à délibération en fonction des mises à jour sur estimations, puis devis. Il expose ainsi le détail des dépenses mises à jour et le nouveau plan de financement prévisionnel :

- **Nature des dépenses (en € hors TVA) :**

Nature	Montants hors TVA
Travaux de construction et aménagements extérieurs	1 454 500,00 €
Installations photovoltaïques toiture et ombrières	125 000,00 €
Raccordement aux réseaux	4 208,80 €
Honoraires	146 276,00 €
Frais de publicité marchés publics	3 210,00 €
Assurance dommage-ouvrage et constructeur non réalisateur	26 800,00 €
<b>TOTAL DEPENSES hors TVA</b>	<b>1 759 994,80 €</b>

- Le montant total des dépenses est subventionnable à hauteur de 67 % comme suit :

Plan de financement prévisionnel (stade : PRO-DCE)			
Co-financeurs	Montants (en € HT)	Part dans le financement total	Sollicité ou acquis
Etat - DETR	879 997,40 €	50 %	Sollicité
Région NA	200 000,00 €	11 %	Sollicité
Département	50 000,00 €	3 %	Sollicité
FEDER – Programme LEADER/FEDER Pays Sud Creusois	50 000,00 €	3 %	Sollicité
<b>Total cofinancements publics</b>	<b>1 179 997,40 €</b>	<b>67 %</b>	<b>Sollicités</b>
Autofinancement	579 997,40 €	33 %	
<b>Total maître d'ouvrage</b>	<b>579 997,40 €</b>	<b>33 %</b>	
<b>Coût total</b>	<b>1 759 994,80 €</b>	<b>100 %</b>	

Vu la délibération n°2020/07/31 du Conseil communautaire en date du 29/07/2020 portant délégations de pouvoirs du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget ;

Considérant la mise à jour des dépenses prévisionnelles sur l'opération et que le montant d'autofinancement incombant à la Communauté de communes est inférieur à celui du précédent plan de financement adopté par le Conseil communautaire le 14/10/2025 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- APPROUVER le dossier PRO-DCE des travaux de construction d'un tiers-lieu de santé médico-social à Ahun ainsi que les propositions de dépenses complémentaires telles que présentées ci-avant.
- VALIDER la nouvelle version du plan de financement telle que présentée ci-avant.
- AUTORISER le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers suivant le plan de financement détaillé ci-avant.
- AUTORISER le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

